

Municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds, le lundi 6 mars 2023 a lieu à la salle l'Amicale la séance ordinaire de notre Conseil à 19h00.

Sont présents :

Madame : Valérie Gagnon

Messieurs : Richard Lefrançois, Marc-André Routhier, Sébastien Grondin, René Breton et Dominic Parent

Sous la présidence de Mme Andrée Gosselin, mairesse.

Est également présente Sonia Tardif, directrice générale et greffière-trésorière et monsieur Éric Guay responsable des travaux publics.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
2. Adoption des minutes de la séance ordinaire du 6 février 2023
3. Affaires découlant du dernier procès-verbal.
4. Adoption des comptes du mois.
5. Résolution adoptant les dépenses incompressibles.
6. Correspondance.
7. Période de questions.
8. Rapport de la MRC.
9. Rapport des conseillers.
10. Rapport du responsable des travaux publics.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

11. Adoption des états financiers de l'année 2022
12. Congé de paternité-remplacement
13. Célébrant mariage

SERVICE INCENDIE

14. Dépôt et rapport annuel au ministère de la sécurité publique pour l'activité incendie 2022

TRANSPORT

15. Offre de services de Groupe ABS- caractérisation des abrasifs
16. Mois de l'arbre et des forêts 2023 -Demande d'arbres gratuits auprès de Association forestière des deux rives (AF2R)
17. Offre de services pour les travaux de balayage des rues pour la saison 2023
18. Offre de services pour les travaux de fauchage des bords de chemins& fossés saison 2023
19. Offre de services pour les abats poussières saison 2023
20. Demande au ministère des Transports- sécurité des piétons sur la rue principale.

HYGIÈNE DU MILIEU

21. Adoption du règlement no 383 relatif à l'épandage de déjections animales, de boues ou de résidus provenant d'une fabrique de pâtes et papiers.
22. Offre de services madame Lili Michaud -conférence sur le compostage domestique
23. Offre de services-Mesure d'accumulation de boues dans les étangs aérés en 2023

AMÉNAGEMENT

24. Adhésion entente intermunicipale pour les services d'un inspecteur régional : autorisation des signatures
25. Offre de services PG Solutions -module Gestion des permis
26. Congrès Combeq-inscription de l'inspecteur en bâtiment
27. Demande de Ressources Environnement Inc.- renouvellement d'un certificat autorisation

LOISIRS ET CULTURE

28. Appel de projets-Fonds culturel 2023- date limite 23 mars 2023
29. Appui-projet du Comité des loisirs pour le Fond culturel 202
30. Excédent de fonctionnement affecté-projet Centre communautaire
31. Demande de Mécanique SP-locaux du gym Excel

DIVERS

LEVÉE DE LA SÉANCE

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 50-03-23 Proposé par M. Sébastien Grondin et appuyée par Mme Valérie Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit accepté en laissant le VARIA OUVERT.

ADOPTION DES MINUTES DU 6 FÉVRIER 2023

- 51-03-23 ATTENDU QUE tous les membres de ce conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 6 février 2023 au moins 72 heures avant la tenue des présentes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Marc-André Routhier et appuyé par M. Dominic Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents que lesdites minutes soient acceptées et signées.

AFFAIRES DÉCOULANT DU DERNIER PROCÈS-VERBAL

La mairesse fait le suivi.

ADOPTION DES COMPTES DU MOIS

- 52-03-23 ATTENDU QUE tous les membres de ce conseil ont reçu une copie des comptes du mois au moins 72 heures avant la tenue des présentes;

ATTENDU QU'une liste des comptes du mois reçus après l'envoi a été remise, séance tenante, à tous les membres de ce conseil;

Il est proposé par M. Richard Lefrançois et appuyé par M. Sébastien Grondin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les comptes du mois soient acceptés et payés. La liste descriptive des comptes à payer est déposée aux archives de la Municipalité pour conservation et consultation.

POSTES BUDGÉTAIRES AFFECTÉS PAR LES COMPTES DU MOIS :

Adm. gén. :	54 276.91\$
Incendie :	15 304.67
Sécurité :	323.68
Voirie :	38 306.43
Hygiène du milieu :	25 895.02
Santé	88.48

Urbanisme :	1 545.16
Loisirs :	6 530.00
Salaires :	13 595.69

TOTAL	155 866.04\$
--------------	---------------------

RÉSOLUTION ADOPTANT LES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES

53-03-23

Proposé par Mme Valérie Gagnon et appuyé par M. Marc-André Routhier et résolu à l'unanimité des conseillers que les dépenses incompressibles soient acceptées et payées.

CORRESPONDANCE

Elle est déposée aux archives pour consultation.

PÉRIODE DE QUESTIONS

RAPPORT DE LA MRC

Madame la mairesse fait un compte rendu des points discutés au conseil des maires de la MRC en février dernier.

RAPPORT DES CONSEILLERS

Madame Valérie Gagnon mentionne le déroulement souligné de la soirée Plaisirs d'hiver du 18 février dernier.

Monsieur Richard Lefrançois mentionne qu'un appel de projets aura lieu prochainement; ce qui devrait permettre le dépôt du projet Coop d'habitation de Saint-Jacques de Leeds..

RAPPORT DU RESPONSABLE DES TRAVAUX PUBLICS

Le rapport du responsable des travaux publics est présenté par monsieur Éric Guay.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS 2022

54-03-23

Proposé par M. Sébastien Grondin et appuyé par M. Marc-André Routhier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds accepte les états financiers municipaux préparés au 31 décembre 2022.

Ces états financiers nous montrent un excédent de fonctionnements à des fins fiscales de 154 006\$.

CONGÉ DE PATERNITÉ-REMPLACEMENT

CONSIDÉRANT QU'IL y a lieu de prévoir le remplacement d'un congé de paternité pour le poste de greffier trésorier et chargé de projet pour la période du 5 juin au 23 septembre 2023;

55-03-23

Proposé par M. Dominic Parent et appuyé par M. Richard Lefrançois et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds embauche madame Catherine Grenier Pouliot pour occuper le poste de remplacement selon les conditions prévues à l'entente intervenue entre les parties.

Une période de formation est prévue à compter du 23 mars 2023.

CÉLÉBRANT MARIAGE

Le point sera discuté ultérieurement.

SERVICE INCENDIE

DÉPÔT ET RAPPORT ANNUEL AU MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE POUR L'ACTIVITÉ INCENDIE 2022

ATTENDU QUE la MRC des Appalaches a signé un protocole d'entente avec le ministre de la Sécurité publique relativement à l'établissement de schéma de couverture de risques en matière d'incendie;

ATTENDU QUE la MRC des Appalaches s'est engagée à déposer un rapport final d'activités;

56-03-23

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Sébastien Grondin et appuyé par M. Richard Lefrançois résolu unanimement que la municipalité de Saint-Jacques de Leeds ;

- Dépose et adopte le rapport d'activités de l'année 2022 en regard du schéma de couverture de risques en sécurité incendie et de sa mise en œuvre.
- Mandate la MRC des Appalaches à transmettre le rapport d'activité de l'année 2022 au Ministère de la Sécurité Publique;

TRANSPORT

OFFRE DE SERVICES DE GROUPE ABS- CARACTÉRISATION DES ABRASIFS

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a besoin d'une caractérisation des abrasifs qui sont utilisés pour l'entretien hivernal des chemins municipaux;

57-03-23

Proposé par Mme Valérie Gagnon et appuyé par M. Sébastien Grondin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité accepte l'offre de services portant le numéro 230201 Rév.01 de Groupe ABS au montant de 576.02\$ incluant les taxes applicables.

MOIS DE L'ARBRE ET DES FORÊTS 2023 -DEMANDE D'ARBRES GRATUITS AUPRÈS DE ASSOCIATION FORESTIÈRE DES DEUX RIVES (AF2R)

CONSIDÉRANT QUE L'Association forestière des 2 rives donne gratuitement, sur commande, des arbres et que l'on doit aller chercher les arbres le 30 mai 2023 à Saint-Georges;

58-03-23

Proposé par M. Richard Lefrançois et appuyé par M. Dominic Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les employés sont autorisés à aller chercher les arbres et les distribués à l'école et à un autre endroit à déterminer.

OFFRE DE SERVICES POUR LES TRAVAUX DE BALAYAGE DES RUES POUR LA SAISON 2023

ATTENDU la réception du prix suivant pour le balayage des rues et des cours municipales pour la saison estivale 2023 :

1. **Les entreprises Trama de Québec** : 159.00 \$/hre plus les frais transport (Les taxes sont en sus) pour le balayage mécanique avec dompage à hauteur variable capacité 4,5 v3 et 149.00 \$/hre plus les frais transport (Les taxes sont en sus) pour le balayage aspirateur ,puissance 18 000 pcm et capacité 6 m 3.
2. **Entreprises Lévisiennes inc.** : 159.75 \$/hre plus les frais de transport (Les taxes sont en sus) pour le balai autoporteur à convoyeur de marque Johnson 4000 RDFWH.

59-03-23

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Marc-André Routhier et appuyée par Mme Valérie Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le contrat soit confié à Entreprises Lévisiennes inc.

OFFRE DE SERVICES POUR LES TRAVAUX DE FAUCHAGE DES BORDS DE CHEMINS & FOSSÉS SAISON 2023

60-03-23

Proposé par M. Dominic Parent et appuyé par M. Sébastien Grondin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité accepte la soumission de Débroussaillage Adam Vachon au tarif horaire de 114.75 \$/h, plus taxes pour le tracteur avec faucheuse latérale déportée à marteaux et au taux horaire de 119.75\$/ h plus taxes pour le tracteur avec bôme extensible jusqu'à 33 pieds.

Le budget annuel étant de 4 500 \$.

OFFRE DE SERVICES POUR LES ABATS POUSSIÈRES SAISON 2023

ATTENDU la demande de prix pour l'achat d'abat-poussière pour la saison estivale 2023 (quantité prévue de 30 000 litres) ;

ATTENDU QUE les fournisseurs ayant soumis des prix sont :

1. **Transport Adrien Roy et Filles inc** : chlorure de calcium liquide 35 % : 0.37 \$/ litre
2. **Enviro Solutions Canada Inc.** : chlorure de calcium liquide 35 % : 0.42\$/ litre
3. **Entreprises Bourget.** : chlorure de calcium liquide 35 % : 0.44 \$/

(Les taxes sont en sus pour les fournisseurs).

61-03-23

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Marc-André Routhier et appuyé par M. Dominic Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'achat soit fait auprès de Transport Adrien Roy et Filles Inc .au prix de 0.37\$ du litre pour une dépense maximale de 12 500 \$.

DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS- SÉCURITÉ DES PIÉTONS SUR LA RUE PRINCIPALE.

CONSIDÉRANT QUE la problématique de la vitesse excessive sur la rue Principale est une préoccupation de la municipalité depuis très longtemps;

CONSIDÉRANT QUE la circulation sur la rue Principale de la municipalité (Route 269) a beaucoup augmenté depuis les dernières années, que ce soit le transport lourd ou le transport léger ainsi que notre situation géographique faisant en sorte que les déplacements piétonniers de nos citoyens sont plus à risque;

CONSIDÉRANT QUE une famille de cinq enfants, dont 4 sont à l'école, n'a pas accès au transport scolaire, même pour leur enfant en maternelle 4 ans et en maternelle 5 ans, parce que l'endroit où leur maison est située sur la rue Principale rend l'embarquement et le débarquement dangereux pour les enfants et le chauffeur d'autobus;

CONSIDÉRANT QUE nous croyons que la présence policière sur notre territoire subira des changements suite à la fusion de la SQ avec la police de la ville de Thetford Mines,

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a par le passé fait plusieurs demandes d'interventions auprès du ministère des Transports pour trouver des solutions;

CONSIDÉRANT la réalisation en 2019 d'un projet pilote sur la vitesse de la rue principale par le ministère des Transports et que nous sommes sans retour depuis;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'action de la politique familiale adopté en décembre 2022 par la municipalité mentionne la situation de la vitesse routière comme prioritaire pour les citoyens;

CONSIDÉRANT QUE l'installation de deux (2) lumières piétonnières aux endroits suivants nous apparaît la solution à envisager pour sécuriser nos piétons :

- intersection de la rue principale (route 269) et de la rue Nadeau/Dion
- intersection de la rue principale (route 269) et route 271 sud /route des Chutes.

62-03-23

Proposé par Mme Valérie Gagnon et appuyé par M. Sébastien Grondin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité demande à Madame la députée Isabelle Lecours et Madame la ministre Geneviève Guilbault de nous aider à garantir à nos enfants et à nos résidents une circulation piétonnière sécuritaire.

HYGIÈNE DU MILIEU

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 383 RELATIF À L'ÉPANDAGE DES DÉJECTIONS ANIMALES, DE BOUES OU DE RÉSIDUS PROVENANT D'UNE FABRIQUE DE PÂTES ET PAPIERS

63-03 -23

Proposé par la conseillère Mme Valérie Gagnon et appuyé par le conseiller M. Sébastien Grondin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le règlement numéro 383 relatif à l'épandage de déjections animales, de boues ou de résidus provenant d'une fabrique de pâtes et papiers soit adopté et il l'est.

OFFRE DE SERVICES MADAME LILI MICHAUD -CONFÉRENCE SUR LE COMPOSTAGE DOMESTIQUE

CONSIDÉRANT la participation de la municipalité au programme du compostage domestique de Recyc Québec et de la formation à offrir aux citoyens participants;

64-03-23

Proposé par M. Dominic Parent et appuyé par M. Marc-André Routhier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité accepte l'offre de services de madame Lili Michaud au montant de 380.00\$ plus les taxes applicables pour la présentation d'une conférence sur le compostage domestique le 30 mars prochain.

***OFFRE DE SERVICES-MESURE D'ACCUMULATION DE BOUES
DANS LES ÉTANGS AÉRÉS EN 2023***

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu la soumission # MBO-23-0104 du 10 février 2023 d'ÉCHO -TECH par l'entremise de monsieur Gabriel Rondeau pour des services de mesure d'accumulation de boues dans les étangs de la municipalité ainsi que la rédaction d'un rapport exigé par le ROMAÉU au montant forfaitaire de 1800\$ plus les taxes. Les frais de déplacement et de subsistance sont inclus dans le prix si le mandat est réalisé dans le cadre de travaux déjà prévus dans notre secteur.

Sur demande, les échantillons de boues dans les trois (3) cellules sont selon les coûts prévus dans l'offre de services (frais d'analyse non compris).

65-03-23

Proposé par M. Dominic Parent et appuyé par M. Sébastien Grondin et résolu à l'unanimité des conseillers présents, accepte la soumission de monsieur Écho-Tech H2-0 au montant forfaitaire de 1800.00\$ plus les taxes.

AMÉNAGEMENT

***ADHÉSION ENTENTE INTERMUNICIPALE POUR LES SERVICES
D'UN INSPECTEUR RÉGIONAL : AUTORISATION DES
SIGNATURES***

ATTENDU que la MRC des Appalaches souhaite offrir aux municipalités locales les services d'un inspecteur régional;

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Jacques de Leeds désire se prévaloir des dispositions des articles 569 et suivant du Code municipal du Québec (L.R.Q., chapitre C-27.1) pour conclure une entente intermunicipale relative l'application des règlements d'urbanisme, du Règlement sur l'évacuation et le traitement des Eaux usées des résidences isolées, du Règlement sur le captage des eaux Souterraines, du Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection, Du règlement sur les nuisances ainsi que les règlements relatifs à L'environnement;

ATTENDU que les frais seront chargés en fonction du nombre d'heures utilisées par la Municipalité, soit sur le principe « utilisateur/payeur »;

EN CONSÉQUENCE,

66-03-23

Proposé par M. Dominic Parent et appuyé par M. Marc-André Routhier et résolu d'autoriser la mairesse et la directrice générale à signer, pour et au nom de la Municipalité, l'entente intermunicipale et payer les frais inhérents à l'entente.

OFFRE DE SERVICES PG SOLUTIONS -MODULE GESTION DES PERMIS

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire se doter du module Gestion des permis de PG Solutions afin de faciliter les transferts de données sur les permis émis par l'inspecteur en bâtiment(Municipalité ,MRC des Appalaches, Régie du bâtiment, Statistiques Canada);

67-03-23

Proposé par Mme Valérie Gagnon et appuyé par M. Sébastien Grondin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité accepte l'offre de services du 3 février 2023 de PG Solutions au montant de 1680.00\$ plus taxes pour la licence du module et 3873.00\$ plus les taxes pour l'installation du module.

Les crédits nécessaires pour cet achat sont prévus au budget de l'année courante.

CONGRÈS COMBEQ-INSCRIPTION DE L'INSPECTEUR EN BÂTIMENT

68-03-23

Proposé par M. Marc-André Routhier et appuyé par M. Sébastien Grondin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les dépenses en lien avec la participation de monsieur Dominic Paradis ,inspecteur en bâtiment et en environnement , au congrès de la COMBEQ qui aura lieu cette année à Rimouski du 20 au 22 avril 2023.

DEMANDE DE RESSOURCES ENVIRONNEMENT INC.-RENOUVELLEMENT D'UN CERTIFICAT D'AUTORISATION

ATTENDU QUE 9200-6659 Québec Inc. désire présenter une demande auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec afin d'obtenir l'autorisation pour une utilisation à une fin autre qu'agricole d'une partie des lots 4 448 902, 4 450 389 .4 448 865, 4 448 866 et 6 381 779 du cadastre officiel du Québec, dans la municipalité de Saint-Jacques de Leeds, et totalisant environ 15,43 hectares en superficie;

ATTENDU QUE cette demande auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec concerne le renouvellement de deux(2) dossiers(413454 et 432855), autorisée par la Commission , pour une utilisation à une fin autre qu'agricole, soit l'exploitation d'une gravière/ sablière, ainsi que l'utilisation de voies d'accès pour une période additionnelle de 10 ans;

ATTENDU QUE la Loi stipule que toute demande à la Commission doit être accompagnée d'une recommandation de la municipalité concernée sous forme de résolution motivée en fonction des critères de l'article 62 de la Loi;

ATTENDU QUE le lot 4 448 865 sur lequel sera situé la gravière est la propriété de 9217-8342 Québec Inc,

ATTENDU QUE le lot 4 448 902 sur lequel sera situé la gravière est la propriété de Ferme L.P. Inc.;

ATTENDU QUE le lot 4 448 866 sur lequel sera situé la gravière est la propriété de monsieur Jonathan Bolduc.;

ATTENDU QUE le lot 4 450 389 sur lequel sera situé la gravière est la propriété de Ferme Cyr et Frères Inc.;

ATTENDU QUE le lot 6 381 779 sur lequel sera situé la gravière est la propriété de la Municipalité de Saint-Jacques de Leeds ;

ATTENDU QUE l'autorisation recherchée ne nuira en aucun point aux activités agricoles environnantes des lots avoisinants;

ATTENDU QUE l'autorisation qui peut être accordée n'entraîne aucune conséquence durable sur les possibilités d'utilisation et le développement d'activités agricoles des lots avoisinants;

ATTENDU QUE la demande ne comporte aucun élément susceptible d'amplifier les contraintes et effets résultant de l'application des lois relatives à la protection de l'environnement;

ATTENDU QUE les lots visés par la demande ne mettent pas en cause l'homogénéité des terres dans le secteur;

ATTENDU QUE l'utilisation non agricole vise l'extraction du matériel en place et la remise en état d'agriculture du site ainsi que son reboisement;

ATTENDU QUE cette demande est conforme à la réglementation municipale existante et au schéma d'aménagement de la MRC des Appalaches;

69-03-23

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Dominic Parent et appuyé par M. Sébastien Grondin et résolu à la majorité des conseillers présents:

QUE la municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds transmette à la Commission de protection du territoire agricole du Québec un avis positif en regard à cette demande d'utilisation à une fin autre qu'agricole une partie des lots 4 448 902, 4 450 389 .4 448 865, 4 448 866 et 6 381 779 ayant une superficie d'environ 15,43 hectares ;

QUE la municipalité de Saint-Jacques de Leeds confirme, et elle le confirme par les présentes, à la Commission de protection du territoire agricole du Québec que cette demande est conforme à sa réglementation en vigueur et au schéma d'aménagement de la MRC des Appalaches.

FAIT À NOTER : Madame Valérie Gagnon se retire des délibérations à ce sujet.

LOISIRS ET CULTURE

APPEL DE PROJETS-FONDS CULTUREL 2023

ATTENDU QUE la municipalité souhaite déposer un projet qui contribue à la vitalité culturelle des communautés de la MRC des Appalaches par le soutien de projets et d'initiatives diversifiées et novateurs;

70-03-23

Proposé par Mme Valérie Gagnon et appuyé par M. Dominic Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds soumette une demande d'aide financière à la MRC des Appalaches dans le cadre du Fonds culturel pour un projet s'intitulant <<Cours d'espagnol >>.

QUE Mme Andréa Gosselin, mairesse, et/ou Mme Sonia Tardif, directrice générale greffière-trésorière, soient autorisés à signer les documents relatifs à cette entente de service pour et au nom de la municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds.

DEMANDE D'APPUI DU COMITÉ DES LOISIRS POUR UN PROJET AU FOND CULTUREL 2023

ATTENDU QUE le Comité des loisirs de Saint-Jacques de Leeds présente un projet dans le cadre du Fonds culturel de la MRC des Appalaches ;

ATTENDU QUE la réalisation du projet permettra l'organisation d'une série de douze (12) cours de création artistique en collaboration avec Madame Raphaele Comte, artiste multidisciplinaire et enseignante d'arts plastiques au primaire;

ATTENDU QUE les enfants âgés de 6 à 12 ans sont la clientèle visée pour le projet ;

71-03-23

Proposé par M. Richard Lefrançois et appuyé par M. Marc-André Routhier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds appui le projet du Comité des loisirs de Saint-Jacques de Leeds dans sa demande d'aide financière au Fonds culturel de la MRC des Appalaches.

EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT AFFECTÉ EN 2022 - PROJET CENTRE COMMUNAUTAIRE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a réalisé des dépenses au cours de l'année 2022 dans le cadre du projet de construction du Centre communautaire ;

72-03-23

Proposé par M. Sébastien Grondin et appuyé par M. Richard Lefrançois et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité affecte une somme de 33,428.55\$ pour la construction du centre communautaires dans son excédent de fonctionnement.

DEMANDE DE MÉCANIQUE SP-LOCAUX GYM EXCEL

Ce point sera discuté ultérieurement.

DIVERS

LEVÉE DE LA SÉANCE

73-03-23

Proposé par Mme Valérie Gagnon et appuyé par M Dominic Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée à 20h03.

Andréa Gosselin
Mairesse

Sonia Tardif, g.m.a.
Directrice générale / greffière-trésorière

Je, Andréa Gosselin , mairesse atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Andréa Gosselin
Mairesse

CERTIFICATION DE CRÉDIT

Je, soussignée, certifie que la Municipalité de St-Jacques-de-Leeds dispose des crédits suffisants pour l'autorisation des dépenses incluses dans ce procès-verbal.

Sonia Tardif, g.m.a.
Directrice générale et greffière -trésorière